

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 31 (1902)
Heft: 23

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

notre volonté, c'est le seul moyen d'être heureux ici-bas, dans tous les événements qui nous arrivent.

Donc, confiance et soumission à la volonté de Dieu.

Mes affectueuses salutations,

ALPHONSE.

Au nom des Conférences régionales de la rive droite :

(A suivre.)

MOREL, Jules, inst., secrétaire.



BIBLIOGRAPHIE

Choix de mots latins, par Ch. L. Longchamp, ancien maître de collège ; chez Burkhardt, à Genève. — Cet ouvrage contient, groupés par familles, plusieurs milliers de mots latins et d'expressions latines avec leurs équivalents français. Il s'adresse spécialement à ceux qui, n'ayant pas eu le privilège de faire des études classiques, désirent néanmoins posséder les éléments du latin, auxiliaire si utile pour l'étude de notre langue. Dire que ce livre est arrivé à sa sixième édition et qu'il est adopté par le département de l'Instruction publique du canton de Genève, c'est signaler sa valeur.



Chronique scolaire

Angleterre. — La Chambre des Communes vient d'adopter, après quarante-cinq jours de débats, la nouvelle loi scolaire « Education bill », qui maintient la liberté d'enseignement et respecte le principe de l'école confessionnelle.

Confédération. — *Les subventions scolaires.* — Le peuple suisse a adopté, le 23 novembre, par 252000 oui, contre 79000 non, le nouvel article constitutionnel, qui institue les subventions de l'école primaire par la Confédération.

Comme nous l'avions prévu, le scrutin n'a pas été très fréquenté. C'est à peu près la moitié du corps électoral qui s'est tenue éloignée des urnes. Les 79000 opposants représentent le tiers des votants, soit le sixième des électeurs. D'où il suit que l'article de la Constitution relatif aux subventions de l'école n'a été résolument accepté que par les deux sixièmes environ des citoyens habiles à voter.

L'opposition a été plus forte dans la Suisse allemande que dans les cantons romands. Le vote du canton de Fribourg, qui a donné 11354 oui, contre 1887 non, a été très remarqué. Dans le Valais, le chiffre des rejetants, qui atteint presque les 3000, représente le tiers des votants.

Dans les rangs des abstentionnistes se trouve le groupe important des hommes qui redoutent encore l'intervention, même